

Liberté Égalité Fraternité

Direction des affaires juridiques et institutionnelles Pôle des affaires institutionnelles

Affaire suivie par : **BOURDET Matthieu** Téléphone: 05 61 55 66 06 daji.elections@univ-tlse3.fr

Décision n° 2024-OR-327



Décision portant recevabilité des candidatures pour l'élection partielle des représentants des personnels non-enseignants au conseil du SCUIO-IP - scrutin du 17 décembre 2024.

LA PRÉSIDENTE

Vu le code de l'éducation notamment ses articles L.123-3 1°, L.714-1 et D.714-55 à D.714-69 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier ;

Vu les statuts du service commun universitaire d'accueil, d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle (SCUIO-IP) de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier ;

Vu la délibération 2024/01-CA-059, en date du 15 janvier 2024 portant la professeure Odile RAUZY à la présidence de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier ;

Vu la décision 2022-JMB-079 portant proclamation des résultats de l'élection des représentants des personnels non-enseignants au conseil du SCUIO-IP;

Vu la décision 2024-OR-310 portant organisation de l'élection partielle des représentants des personnels nonenseignants au conseil du SCUIO-IP.

DECIDE

Article 1 : Déclaration de recevabilité des candidatures pour l'élection partielle des représentants des personnels non-enseignants au conseil du SCUIO-IP.

Après s'être assuré de la régularité des candidatures et du consentement des candidats, avoir constaté le dépôt avant l'expiration du délai et contrôlé les pièces jointes, la candidature suivante est déclarée recevable :

Collège des personnels non-enseignants

- DIAKITE Madié
- THIBAUT Paul-Henry

Article 2 : Exécution

Le directeur général des services de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier est chargé de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : Publicité

La présente décision est affichée au bâtiment du département des langues. Elle fait également l'objet d'une publicité sur le site internet de l'université.

> Fait à Toulouse, le 5 décembre 2024. Pour la présidente de l'université et par délégation La directrice des affaires juridiques et institutionnelles

Adeline REJEK